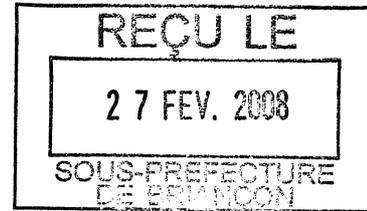




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

18 février 2008

Le 18 février 2008 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 12 février 2008 en la salle du Conseil – les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 33 jusqu'au vote de la délibération n° 25
32 à partir du vote de la délibération n° 26
Pouvoirs : 1 jusqu'au vote de la délibération n° 25
2 à partir du vote de la délibération n° 26
Nombre de Votes : 34

M. Guy HERMITTE est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – M. Samuel PETERMANN – Mme Monique OLLAGNIER – M. Pierre HENG - M. Pierre Roger BLANC (représentant M. Philippe MAFFEO) – M. Rachid DJEFFAL (représentant Mme Nicole JULLIEN) – M. Jean-Pierre NARSAPA (représentant Mme Monique ESTACHY) – Mme Josiane ALPHAND (représentant Mme Chantal POGNEAUX) – Mme Catherine VALDENNAIRE - Mme Christiane PACE – M. Robert de CAUMONT (jusqu'au vote de la délibération n° 25).

Commune de Cervières : Mme Nadine CHASTEL.

Commune de La Grave : M. Jean-Paul DURAND – M. PIC Jean-Pierre (représentant M. Jean-Max DABOURDY)

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Jean FAVIER - M. Philippe GIRAUD (représentant Mme Odile FINE)

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Paul BOUCHARD – M. Claude PLEINDOUX.

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Névache : M. Jean Louis CHEVALIER – M. Laurent DARMAS.

Commune de Puy St André : M. Denis HEDE.

Commune de Saint Chaffrey : Mme Edith FAURE VINCENT - Mme Danièle PAVESI.

Commune de Val des Près : M. Thierry BOUCHIE – Mme Ginette CLERGET.

Commune de Villar d'Arène : M. Michel ALBERT (représentant Mme Nicole MATHONNET).

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. Yves THOMET – M. Bernard COLOMBAN.

AVAIENT DONNÉ PROCURATION

M. Xavier CRET à M. Michel ALBERT

M. Robert de CAUMONT à M. Denis HEDE (à partir du vote de la délibération n° 26)

DÉLIBÉRATION N° 21 DU 18 FEVRIER 2008

Rapporteur : Monsieur le Président

**OBJET : ENVIRONNEMENT
REHABILITATION ET AMÉNAGEMENT DU SITE DE STOCKAGE DE
DECHETS INERTES DES ILES BENITES – LE MÔNETIER LES BAINS**
Programme de travaux

Vu le code de l'environnement, partie législative relative à l'élimination des déchets et la récupération des matériaux (Livre V Titre IV Chapitre I articles 541-1 à 541-50)

Vu la loi n° 92-646 du 13 juillet 1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu la circulaire interministérielle du 15 février 2000 portant planification de la gestion des déchets du BTP, modifiée par le décret n°2006-302 du 15 mars 2006 et l'arrêté ministériel du 15 mars 2006,

Vu les statuts de la Communauté de Communes approuvés par Arrêté préfectoral n° 2005-154-5 en date du 3 juin 2005 et en particulier l'article 6 B II qui prévoit la conduite des opérations visant à la réhabilitation des décharges et la création de sites de collecte sélective d'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°9 du 14 septembre 2007 arrêtant le principe de la réhabilitation du site de dépôt de la Guisane au Môtetier, et la réalisation d'un site de stockage de déchets inertes, dans le cadre d'une convention à intervenir avec la Commune du Môtetier Les Bains,

Vu la délibération n°9 du 21 décembre 2007 approuvant le programme d'opération,

Considérant le dossier d'avant-projet dressé par le bureau d'études Assistance Pro_G, dont un extrait est annexé à la présente délibération,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 5 février 2008,

Vu l'avis favorable de la commission Environnement en date du 6 février 2008,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- Approuve le programme des travaux en vue de la réhabilitation du site des Iles Bénites et de la création d'un site de stockage de déchets inertes, joint en annexe,
- Autorise Monsieur le Président à signer avec les propriétaires des terrains concernés, et en particulier la Commune du Môtetier les Bains, les conventions nécessaires à la réalisation des travaux et à l'exploitation du site.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME

Le Président,

Alain BAYROU.



Date dépôt S.P. : **25 FEV. 2008**

Date affichage : **27 FEV. 2008**